

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
ISTRES-OUEST PROVENCE****N° 6/17****Objet de la délibération****Attribution d'une subvention d'un montant de 600 € à l'association Les Vélos des Etangs au titre de l'exercice 2017**

L'an deux mille dix sept et le 29 mars, le Conseil de territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Yves VIDAL.

**Secrétaire de séance :**

M. Martial ALVAREZ

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, Mme Aline CIANFARANI, Mme Anne-Caroline CIPREO, Mme Monique CISELLO, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Alain DELYANNIS, M. Jean Louis DEROT, M. Gilbert FERRARI, Mme Muriel GINIES, Mme Elisabeth GREFF, Mme Fabienne GRUNINGER, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Véronique IORIO, Mme Nicole JOULIA, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Ange POGGI, M. Philippe POMAR, Mme Monique POTIN, M. René RAIMONDI, Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL, M. Frédéric VIGOUROUX

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Mme Martine ARFI par Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Philippe CAIZERGUES par M. Martial ALVAREZ, Mme Béatrix ESPALLARDO par M. Paul MOUILLARD, M. Gaëtan FERNANDEZ par M. Daniel HIGLI, M. Daniel GAGNON par Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Yves GARCIA par Mme Claudie MORA, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, Mme Emmanuelle PRETOT par Mme Muriel GINIES, Mme Maryse RODDE par M. Frédéric VIGOUROUX,

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mme Simone ALOY, M. François BERNARDINI, M. Eric CASADO, M. Jean Marc CHARRIER, Mme Chantal GAMBI, M. Michel LEBAN, M. Philippe MAURIZOT,

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Ainsi, l'intercommunalité encourage toute initiative entreprise dans le cadre de cette politique d'actions, notamment en matière de lutte contre la pollution de l'air. Dans ce cadre, l'association Les Vélos des Etangs souhaite développer des actions de sensibilisation en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement en promouvant le développement de la pratique du vélo comme une solution alternative à l'utilisation de la voiture, devenant ainsi un moyen de lutte contre la pollution de l'air par la réduction des émissions de gaz.

Dans le cadre des compétences déléguées par le Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence par les délibérations n° HN 143-274/16/CM du 28 avril 2016 et n° FAG 002-542/16/CM du 30 juin 2016, les subventions relevant desdites compétences sont décidées par les Conseils de Territoire. En conséquence, il appartient au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence de se prononcer sur l'attribution à cette association d'une subvention d'un montant de 600 € pour l'exercice 2017.

Suite au vote du règlement budgétaire et financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence adopté par la délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, modifié par la délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, les subventions de fonctionnement attribuées à une association peuvent financer une activité générale ou spécifique, dès lors que celle-ci présente un intérêt métropolitain.

La subvention fera l'objet d'un versement unique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire,**

#### **VU**

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

La délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;

La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

La délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant modalités de décisions d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;

L'avis de la commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations par le Conseil de la Métropole et les Conseils de Territoire ;

## CONSIDERANT

Que l'association Les vélos des Etangs souhaite promouvoir la pratique du vélo comme une solution alternative à l'utilisation de la voiture et ainsi, réduire les émissions de gaz dans l'atmosphère ;

Qu'elle sollicite le Conseil de Territoire pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2017 afin de développer son projet ;

Que le Conseil de Territoire entend répondre favorablement à cette demande ;

### **Où le rapport ci-dessus**

## DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

### **Article 1 :**

Est approuvée l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 € à l'association Les Vélos des Etangs au titre de l'exercice 2017.

### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'État spécial de territoire 2017, chapitre 65, nature 6574.

Certifié conforme,

Le Président du Conseil de Territoire  
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI